

# Retards de paiement : la France repasse sous la barre des 12 jours

CECILE DESJARDINS | LE 24/09/2014 À 06:30



Moins d'un tiers des entreprises françaises (32%) payent leurs fournisseurs sans retard. - Shutterstock / Vittavat Apiromsene

Les retards de paiement ont marqué un léger mieux dans l'Hexagone au premier semestre. Ils restent toutefois loin derrière les 7 jours affichés par les entreprises allemandes.

Le dépôt de bilan, voilà ce qui menace nombre d'entreprises françaises **en raison de délais de règlement trop importants** de la part de leurs clients. C'est – comme tous les ans – le constat du spécialiste de l'information sur les entreprises, Altares à l'issue de son analyse des comportements de paiement des entreprises en France (1). « *Aujourd'hui encore, trop d'entreprises sont tentées d'attendre la relance du créancier avant de payer la facture ; et trop de créanciers attendent le reporting mensuel pour lister les retardataires. Ce semestre, les retards de paiement handicapent de nombreux acteurs qui pour certains seront poussés vers la « faillite » dans quelques mois, voire quelques semaines* », estime ainsi Thierry Millon, Responsable des Etudes d'Altares-D&B.

Altares a certes noté **un léger mieux** : les retards de règlement sont en moyenne retombés en France **sous la barre des 12 jours**. Mais des efforts restent à faire : **moins d'un tiers des entreprises françaises (32%) payent leurs fournisseurs sans retard, très loin de la performance allemande (70%)**. Comme toujours, la ponctualité des règlements s'avère inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise. « *Près de quatre microentreprises sur dix (37,6%) payent leurs fournisseurs à la date prévue, elles sont moins d'une sur dix (8,5%) lorsqu'elles emploient plus de 250 salariés* », souligne Altares.

## Un paysage européen très hétérogène

Si les PME tentent de résister, seules 23,3% payent leurs fournisseurs à l'heure, et ce taux tend à se réduire encore, les « petits » retards (inférieurs à quinze jours) s'avérant plus nombreux. « *La France semble s'accommoder d'être championne d'Europe des petits retards de paiement. Ils traduisent généralement un recours au crédit fournisseurs pour compenser des factures clients en attente d'encaissement, plutôt qu'un défaut patent de **trésorerie**. Pourtant, ces reports de moins de 15 jours privent les fournisseurs et sous-traitants des TPE et PME françaises des fonds nécessaires à leur croissance* », explique Thierry Millon. En termes sectoriels, **le bâtiment se distingue positivement** : c'est à la fois, le meilleur taux sectoriel et la plus forte amélioration du semestre. Les services informatiques et l'élevage ont au contraire dérapé. Dans l'industrie manufacturière et les services B2B, à peine plus d'un quart des entreprises payent leurs fournisseurs à l'heure.

Au niveau européen, les retards de paiement ne parviennent pas à repasser en dessous du seuil des 14 jours en moyenne, malgré une légère détente des comportements de paiement des entreprises : après un pic à 14,8 jours, le retard moyen est revenu à 14,5 jours au début de l'été. Mais **le paysage européen est loin d'être homogène**. Le record est tenu par le Portugal, à plus de 32 jours, tandis que l'Italie est à 21 jours et l'Espagne encore au-dessus de 16 jours, Altares relèvant que « *l'Italie s'enfonce encore tandis que l'Espagne se redresse vite* ». La situation du Royaume-Uni (à plus de 16 jours) s'est plutôt dégradée au cours du premier semestre 2014, avec plus d'une entreprise sur dix (10,9%) qui reportent leurs règlements fournisseurs de plus d'un mois. Comme toujours à la première place, avec un comportement « *particulièrement vertueux* », **l'Allemagne, qui affiche un retard moyen inférieur à 7 jours**, et un taux de seulement 1,1% de grands retards. On en est encore loin.

(1) Etude du spécialiste de l'information sur les entreprises, Altares, membre du réseau mondial D&B, sur les comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au cours du premier semestre 2014.●